



COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 4
Pouvoir : 1
Présents : 15

L'An deux mille vingt-trois, le **20 mars**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison des associations, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 14 mars 2023.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO Michel CABEL, Mireille LE RUYET, David LE CUNFF, André THUAL, Michel FILLION, Véronique SIMON, Martine JOSSO, Valérie LE GUEHENNEC, Catherine STEPHAN, Michael CREMET Philippe HELARY, Aurélie LE FRANC, Camille BOCHE,

Absent excusé : Pascal LE TOHIC, David BELZIC, Christina EZANIC, Antoine JAN

Pouvoir : Pascal LE TOHIC donne pouvoir à Catherine STEPHAN

Monsieur Michel FILLION a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 20 février 2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 février 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2023.

1 - FINANCES

Affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CR CESU)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Chèque Emploi Service Universel (CESU) a été créé par la loi n° 2005-841 du 26 Juillet 2005.

Pour les collectivités territoriales agréées, les CESU peuvent être acceptés en paiement des activités d'accueil des jeunes enfants exercées hors du domicile : des services de crèche, halte-garderie et jardins d'enfants pour la garde des enfants de moins de 6 ans, les garderies périscolaires dans le cadre d'un accueil limité aux heures qui précèdent ou qui suivent la classe, des enfants scolarisés en maternelle ou en école élémentaire et les prestations de services fournies par les organismes ou les personnes organisant un accueil sans hébergement (centre de loisirs) pour les enfants de moins de 6 ans.

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu des demandes de la part de familles usagées des services périscolaires. Il sollicite par conséquent le Conseil Municipal pour l'adhésion à ce dispositif.

Le remboursement des CESU est effectué par virement bancaire par le centre de remboursement du chèque emploi service universel. Par conséquent, l'acceptation du CESU comme moyen de paiement implique l'affiliation de la Commune à cet organisme.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la mise en place de ce mode de paiement par le comptable public pour les paiements dus dans le cadre des services d'accueil périscolaire,
- D'affilier la Commune au Centre de Remboursement du CESU (CRCESU) structure chargée d'effectuer le remboursement des titres CESU,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Tarifs restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le bilan du restaurant scolaire 2022.

Le déficit représente – 94 320.57€.

Le prix du repas toutes dépenses comprises s'élève à 7.57€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De fixer le prix du repas adulte à 7.57€
- De fixer le prix du repas non réservé à 7.57€

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er avril 2023.

Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2022

- **Approbation du compte de gestion du budget 2022 Lotissement Pladenn Kergonan**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Compte administratif du budget Lotissement Pladenn Kergonan 2022 :**

Le Maire présente le compte administratif 2022 pour le budget Pladenn Kergonan.

Aucune écriture n'a été réalisée. Il en ressort le résultat suivant :

- Section de fonctionnement : 0€
- Section d'investissement : 0€

Sous la présidence de Mme GUIGUENO, 1^{ère} adjointe au maire et après que le maire ait quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget Pladenn Kergonan pour l'année 2022.

- **Approbation du compte de gestion du budget 2022 panneaux photovoltaïques**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les

COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

Séance du Conseil Municipal du 20/03/2023

Registre des délibérations

titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Compte administratif du budget panneaux photovoltaïques 2022 :**

Le Maire présente le compte administratif 2022 pour le budget panneaux photovoltaïques. Il en ressort le résultat suivant :

Excédent de fonctionnement de + 5 157.50€

Déficit d'investissement de - 6 291.69€

Sous la présidence de Mme GUIGUENO, 1^{ère} adjointe au maire et après que le maire ait quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget panneaux photovoltaïques pour l'année 2022

- **Approbation du compte de gestion du budget lotissement Coët Er Sorn 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget lotissement Coët er sorn pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Compte administratif du budget lotissement Coët Er Sorn 2022 :**

Le Maire présente le compte administratif 2022 pour le budget du lotissement Coët Er Sorn.

Il en ressort le résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement : + 31 389.40€

- Excédent d'investissement : + 14 601.34€

Sous la présidence de Mme GUIGUENO, 1^{ère} adjointe au maire et après que le maire ait quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget du lotissement Coët Er Sorn pour l'année 2022.

- **Approbation du compte de gestion du budget Boucle énergétique Locale 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a

repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget Boucle énergétique locale pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Compte administratif du budget Boucle énergétique Locale 2022**

Le Maire présente le compte administratif 2022 pour le budget « Boucle énergétique Locale »

Il en ressort le résultat suivant :

- Déficit de fonctionnement : - 7 884.93€
- Déficit d'investissement : - 240 105.68€

Sous la présidence de Mme GUIGUENO, 1^{ère} adjointe au maire et après que le maire ait quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget Boucle énergétique Locale pour l'année 2022.

- **Approbation du compte de gestion du budget centre médical 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget centre médical pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Compte administratif du budget centre médical 2022 :**

Le Maire présente le compte administratif 2022 pour le budget centre médical.

Il en ressort le résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement : + 17 587.56€
- Excédent d'investissement : + 142 377.46€

Sous la présidence de Mme GUIGUENO, 1^{ère} adjointe au maire et après que le maire ait quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget centre médical pour l'année 2022.

- **Approbation du compte de gestion de la commune 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a

COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

Séance du Conseil Municipal du 20/03/2023

Registre des délibérations

repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal de la commune pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Compte administratif commune 2022 :**

Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la commune pour l'année 2022.

Il en ressort le résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement de + 107 742.37€
- Déficit d'investissement de + -224 651.25€

Sous la présidence de Mme GUIGUENO, 1^{ère} adjointe au maire et après que le maire ait quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget Commune pour l'année 2022.

Monsieur Le Maire indique que la situation financière de la commune se tend. Les charges de fonctionnement augmentent plus fortement que les recettes, ce qui implique une diminution de la capacité d'autofinancement. Les choix sur le programme d'investissement doivent être priorisés afin de ne pas augmenter trop fortement le taux d'endettement de la commune.

Monsieur le Maire indique que quelques familles extérieures ont fait part de leur mécontentement suite à l'augmentation des tarifs périscolaires. Le Maire indique que les élus sournais sont conscients que cette hausse impacte directement les familles mais le déficit des services doit être maîtrisé.

Les travaux concernant la boucle énergétique se poursuivent. La partie « fonctionnement » de ce budget n'est pas encore opérationnelle c'est-à-dire le paiement des factures énergétiques par le budget annexe et la refacturation au budget de la commune. Ces opérations devraient être effectives sur l'année 2023. Monsieur le Maire rappelle la boucle énergétique n'a pas pour principe de faire des économies mais doit limiter les hausses. L'anticipation de la commune est d'éviter les hausses d'énergie à venir.

Monsieur le Maire indique que le centre médical est excédentaire pour la 5^{ème} année consécutive. Ce projet est une réussite, entre le service rendu et la situation financière qui se pérennise. Le projet d'internat rural va encore fortifier le système de santé de la commune.

Les Affectations de résultat

- **Budget Pladenn Kergonan**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats énoncés de la manière suivante :

Affectation de fonctionnement cumulé de + 0 €
Affectation d'investissement cumulé de + 0 €

- **Budget Panneaux photovoltaïques :**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats énoncés de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé de + 49 065.63 € au compte 002
Affectation de l'excédent d'investissement cumulé de + 8 556.32 € au compte 001

- **Budget Coët Er Sorn :**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats énoncés de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé de + 80 098.06€ au compte 002

Affectation de l'excédent d'investissement cumulé de + 219 352.40€ au compte 001

- **Budget Boucle Energétique Locale :**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats énoncés de la manière suivante :

- Affectation du déficit de fonctionnement au compte 002 pour – 7 793.99€

- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 pour + 150 551.92 €

- **Budget Centre médical :**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats énoncés de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour + 4 959.38€

- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour + 12 628.18€

- Affectation de l'excédent d'investissement de + 95 528.22€ au compte 001

- **Budget Commune :**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats énoncés de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de + 107 742.37€ au compte 1068

Affectation de l'excédent d'investissement cumulé de + 14 908.46€ au compte 001

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire rappelle la situation financière communale. Il indique que pour maintenir une capacité d'autofinancement, destinée à financer les principaux investissements, il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 4 % comme suit :

- taxe d'habitation : 7.17 % (ancien taux 6.89%)

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.75 % (ancien taux 26.68%)

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.86 % (ancien taux 41.21%)

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

Séance du Conseil Municipal du 20/03/2023

Registre des délibérations

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 7.17 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.75 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.86 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote des budgets primitifs 2023

- **Budget primitif « Lotissement Pladenn Kergonan » 2023 :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, article par article, la section de fonctionnement puis la section d'investissement :

Section de fonctionnement	99 510.00€
Section d'investissement	97 510.00€

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté

- **Budget primitif « panneaux photovoltaïques » 2023 :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, article par article, la section de fonctionnement puis la section d'investissement :

Section de fonctionnement	62 479.46€
Section d'investissement	16 505.76€

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté

- **Budget primitif « Lotissement Coët Er Sorn » 2023 :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, article par article, la section de fonctionnement puis la section d'investissement :

Section de fonctionnement - Dépenses	245 494.46€
Section de fonctionnement - Recettes	346 307.06€
Section d'investissement	260 746.86€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté.

- **Budget « Boucle énergétique Locale » 2023 :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, article par article, la section de fonctionnement puis la section d'investissement :

Section de fonctionnement	70 793.99€
----------------------------------	-------------------

Section d'investissement	568 500.00€
---------------------------------	--------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté.

- **Budget primitif « centre médical » 2023 :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, article par article, la section de fonctionnement puis la section d'investissement :

Section de fonctionnement	661 528.18€
Section d'investissement	203 299.18€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté.

- **Budget primitif Commune 2023 :**

Le Maire détaille par chapitres les dépenses et recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement.

Les investissements sont ensuite présentés opération par opération. Ils concernent notamment un programme de voirie à hauteur de 216 000€ (Le Néveil), l'acquisition du pôle associatif et technique du Plurit (180 000€), la poursuite de la rénovation de l'école publique J. Le Métayer (170 000€), la rénovation de la mairie (100 000€), la rénovation de l'éclairage public (127 500€), une participation de 60 000€ versée à Pontivy Communauté pour les containers enterrés d'ordures ménagères, l'acquisition d'un broyeur d'accotement pour les services techniques, le renouvellement du mobilier de l'ALSH, la rénovation des salles communales,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, article par article, la section de fonctionnement puis la section d'investissement :

Section de fonctionnement	1 682 814.50€
Section d'investissement	1 202 500.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté.

Il convient de fixer une durée d'amortissement concernant le logiciel SEGILOG

Monsieur le maire propose la durée d'amortissement suivante :

Biens	Durée d'amortissement
Logiciel SEGILOG	1 an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la durée d'amortissement telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

Subvention exceptionnelle – Les Amis de la Vallée de Plurit

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le montant des frais de carburant engagés par l'association des Amis de la Vallée de Plurit, pour l'entretien de l'espace communal de la vallée de Plurit, à savoir 315.00€. Les membres utilisent leur matériel personnel pour l'entretien.

COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

Séance du Conseil Municipal du 20/03/2023

Registre des délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, (M CREMET et M CABEL ne prennent part ni au débat ni au vote) de prendre en charge les frais de carburant conformément aux justificatifs fournis soit 315.00€ pour 2022.

2 – COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

- Commission Culture

Patricia GUIGUENO indique que va avoir lieu à la Médiathèque du Sourn une rencontre avec l'auteur Didier Praud qui vient présenter son livre « La bouteille à la Terre » le mardi 4 avril à 20h. La présentation se poursuivra par une discussion autour de son ouvrage ainsi qu'un moment dédicace.

- Commission cadre de vie et mobilité

Michel Cabel indique qu'a eu lieu le samedi 11 mars l'opération « Nettoyage du bord des routes ». Moins de participants que l'an dernier mais beaucoup plus de déchets (des canettes, des bouteilles en verre, des pièces automobiles, ...). Au total 13 sacs jaunes, 10 sacs noirs et environ 160 bouteilles. Michel Cabel remercie Michel Fillion et Pascal Le Tohic pour leur aide à l'organisation de l'opération.

Michel Fillion indique qu'il serait intéressant de renouveler cette opération avant le passage du broyeur d'accotement.

- Commission Jeunesse, Sport et Association

Mireille LE RUYET indique que l'opération Chasse à l'œuf va avoir lieu le 2 avril prochain. Une innovation sera la réalisation d'un jeu de piste pour les primaires.

Michel Fillion déplore que cette animation ne soit qu'à destination des enfants scolarisés au Sourn.

Le Conseil municipal des enfants a participé à l'opération Nettoyage du bord des routes, sur le parking des salles et au sein de la vallée de Plurit.

Le boom aura lieu le mardi 4 juillet.

Le programme de l'ALSH de Pâques est disponible. La commission a décidé de ne pas réaliser de mini-camps cet été, liés au coût que cela représente pour la commune.

- Commission Bâtiment

Suite aux infiltrations constatées sur la salle des sports et la salle polyvalente, des travaux de réparation de chéneaux vont avoir lieu prochainement pour un montant de 12 355€ HT.

Les travaux de l'internat rural sont en cours. Les menuiseries sont posées et l'entreprise de montage des cloisons va terminer prochainement.

Les travaux de rénovation de l'école vont se poursuivre pendant les vacances de Pâques.

3– AFFAIRES DIVERSES

Néant

4 – Questions diverses

Néant

A 20h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Liste des délibérations

DCM2023_26	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2023
DCM2023_27	Affiliation CR CESU
DCM2023_28	Tarifs restauration scolaire - repas adultes + repas non réservés
DCM2023_29	Compte de gestion - Pladenn Kergonan 2022
DCM2023_30	Compte administratif 2022 Pladenn Kergonan
DCM2023_31	Compte de gestion - Panneaux photovoltaïques 2022
DCM2023_32	Compte administratif 2022 Panneaux photovoltaïques
DCM2023_33	Compte de gestion - Lotissement Coët Er Sorn 2022
DCM2023_34	Compte administratif 2022 Lotissement Coët Er Sorn
DCM2023_35	Compte de gestion - Boucle énergétique Locale 2022
DCM2023_36	Compte administratif 2022 - Boucle énergétique Locale
DCM2023_37	Compte de gestion - Centre médical 2022
DCM2023_38	Compte administratif - Centre médical 2022
DCM2023_39	Compte de gestion - Commune 2022
DCM2023_40	Compte administratif - Commune 2022
DCM2023_41	Affectation du résultat - Pladenn Kergonan
DCM2023_42	Affectation du résultat - Panneaux photovoltaïques
DCM2023_43	Affectation du résultat - Lotissement Coët Er Sorn
DCM2023_44	Affectation du résultat - Boucle énergétique locale
DCM2023_45	Affectation du résultat - Centre médical
DCM2023_46	Affectation du résultat - Commune
DCM2023_47	Vote des taux des impôts directs locaux
DCM2023_48	BP 2023 - Pladenn Kergonan
DCM2023_49	BP 2023 - Panneaux photovoltaïques
DCM2023_50	BP 2023 - Lotissement Coët Er Sorn
DCM2023_51	BP 2023 - Boucle énergétique locale
DCM2023_52	BP 2023 - Centre médical
DCM2023_53	BP 2023 - Commune
DCM2023_54	BP 2023 - Commune - Amortissement
DCM2023_55	Subvention les Amis de la Vallée

Le Maire
Jean-Jacques VIDELO



Le secrétaire de séance